

Annexe 1**Projet pédagogique pour le programme franco-allemand d'échanges « Heinrich Heine »**

Le séjour en Allemagne d'élèves de seconde inscrits à la certification B1 de la KMK (ou titulaires de cette certification pour ceux qui redoublent leur seconde), en fin d'année de seconde, leur donne la possibilité de renforcer et d'approfondir leurs compétences linguistiques et culturelles. Il s'inscrit dans la continuité du projet pédagogique de l'enseignement de l'allemand dans le second cycle de l'enseignement secondaire.

Dans cette perspective, le séjour pourra se fonder sur un projet pédagogique individualisé défini avec l'aide de l'équipe pédagogique et en tenant compte des centres d'intérêt personnels de l'élève et de ses souhaits. Il sera suffisamment léger pour permettre à l'élève de profiter entièrement des opportunités offertes par un séjour dans un environnement et un établissement étrangers et dans la famille qui l'accueille.

Selon le parcours de formation de l'élève, le projet pédagogique pourra prendre l'une des trois formes suivantes :

a) Observation de certaines réalités allemandes, en prenant appui notamment sur les connaissances acquises en classe de seconde autour des quatre notions du programme de cette classe : mémoire, échanges, lien social, création.

Les thèmes seront choisis en fonction du contexte dans lequel se trouvera l'élève pendant le séjour et privilégieront les aspects pouvant donner lieu à une réflexion interculturelle sur les différences avec les réalités du pays d'origine.

Le travail pourra prendre des formes aussi variées que la réalisation d'un dossier illustrant les étonnements éventuels de l'élève et exposant ses réflexions, d'une mini-exposition, d'interviews de jeunes Allemands sur certains sujets, etc.

La qualité du travail effectué pendant le séjour sera valorisée dans le cadre de l'enseignement de l'allemand en classe de première (exposé, exposition de travaux, etc.).

b) Approfondissement d'un point du programme d'une discipline non linguistique.

Notamment destiné aux élèves scolarisés dans une section européenne ou préparant la délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur (AbiBac), un tel projet peut être établi après consultation des professeurs de l'établissement partenaire sur la progression ou le programme suivis pendant la durée du séjour.

Le travail pourra prendre des formes différentes (dossier, exposition, préparation d'un exposé, etc.). Les résultats des travaux effectués pendant le séjour seront exploités et valorisés dans les enseignements correspondants en classe de première.

c) Exploitation des ressources disponibles dans l'établissement partenaire pour amorcer un travail de recherche sur un thème précis, s'inscrivant dans la liste des thèmes retenus pour l'année scolaire suivante pour les travaux personnels encadrés (TPE) en classe de première.

Ce thème doit s'inscrire dans l'une des combinaisons possibles entre les disciplines, incluant ou non la langue vivante étrangère. L'élève pourra rassembler des données et faire des observations permettant de conférer une dimension interculturelle à la recherche conduite ensuite en classe de première.

L'apport spécifique de la recherche menée pour partie dans l'établissement d'accueil allemand sera pris en compte dans la présentation et la soutenance du travail personnel encadré. Si la nature des travaux le rend nécessaire et si les conditions le permettent, le jury pourra recevoir l'aide d'un professeur d'allemand de l'établissement.

Quelle que soit la formule choisie par l'élève avec l'aide de son établissement et quel que soit le contenu du travail effectué pendant le séjour, celui-ci **devra permettre à l'élève de progresser de façon significative vers le niveau B2 de compétences en allemand.**

Au-delà de l'approfondissement de compétences linguistiques, communicationnelles et culturelles, les élèves effectuant un tel séjour feront une **expérience unique qui les préparera à la mobilité et développera chez eux l'aptitude à l'adaptation**, composantes indispensables de leur vie professionnelle future.